

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 22 mars 2013 à 19 h 30**

Présents : M. TORNIER, M. BENEITO, Mme HENRY, M. GAZZOLA, M. SIBUET, Mme BLANCHIN, Mme PEREZ (arrivée à 20 heures), Mme LASSIAZ, Mme BERTHET, M. MIANO.

Absents excusés: Mme SABAINI, M. CARLETTI, M. REVIAL, M. SILVESTRE

Secrétaire de séance = Madame Fabienne LASSIAZ

Le conseil municipal approuve le précédent compte rendu municipal.

## **ORDRE DU JOUR :**

- PRESENTATION et APPROBATION Compte Administratif et Compte de Gestion du Budget Général,

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	491.943.06	801 761.80
Investissement	165 723.11	580 915.15

Le résultat de l'exercice est de 725 010.78 euros.

Le solde net de fin d'exercice 2012 est de 621 553. 59 euros.

- AFFECTATION DU RESULTAT  
Reste en Recettes de fonctionnement = 36 044.88 euros  
Viré en Recettes d'investissement = 320 000.00 euros
- PROPOSITION et VOTE du Budget Général  
Le budget de Fonctionnement est équilibré à hauteur de 753 072 euros et en investissement à hauteur de 915 663 euros.

- Travaux réalisés en 2012 et payés en 2013 :
  - Route du Cimetière (réseaux secs)
  - Pont du Boulodrome
  - Acquisition de terrains à Marteau (pour réaliser une place de retournement)
  - Voirie Communale

- Travaux envisagés en 2013

- Acquisition de terrains à Marteau (fin)
- Travaux Place de Retournement
- Rénovation du hangar de la Tourmotte (en régie par les agents communaux)
- Travaux de voirie (entretien routes et rénovation)
- Extension cour d'école (si propriété foncière régularisée)
- Numérotation de la voirie communale
- Matériel informatique
- Aménagement chef-lieu (voirie)

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales (TH, TFB, TFNB), qui restent inchangés depuis le 31 mars 2000, compte tenu de l'évolution des tarifs eau et assainissement et de l'entrée en vigueur d'une nouvelle taxe sur la consommation finale d'électricité (4 % du montant de la facture).

- **DELIBERATIONS :**

1) Procédure de déclaration de biens en abandon manifeste

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2243-1 et suivants,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu les états d'abandon des propriétés cadastrées, B742, B1103 et B647,

Vu les courriers adressés aux propriétaires

Considérant l'intérêt pour la Commune de mettre fin à l'état d'abandon de ces biens ;

**DELIBERE**

Article 1

Demande au Maire et à Madame la Secrétaire de Mairie, chacun en ce qui le concerne, d'engager la procédure de déclaration des parcelles suivantes en état d'abandon manifeste :

B 742, B 1103 et B 647

Article 2

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame le Sous-Préfet.

## 2) Chèques « ASSOCIATIONS 2012/2013 »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Monsieur Le Maire présente la liste des derniers chèques retournés en mairie pour la saison 2012/2013.

### **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- DECIDE d'attribuer pour l'année 2012/2013, une subvention, aux associations sportives et culturelles, dont les chèques ont été retournés, pour un montant **de 1 365 euros** .

## 3) Résultat de la consultation plaques numérotation commune

Monsieur BENEITO Christian présente le résultat de la consultation. Seules, deux sociétés ont répondu « SIGNAUX GIROD et SEPIA signalisation ».

- SIGNAUX GIROD pour un montant de 10 671.86 euros H.T
- SEPIA Signalisation pour un montant de 10 501.05 euros H.T

Après discussion, le Conseil municipal décide de choisir l'offre de SEPIA Signalisation. Il charge Monsieur BENEITO Christian de finaliser l'opération.

### QUESTIONS DIVERSES

- Plaque = Place Jean Moulin  
L'association du Souvenir Français et en accord avec les anciens combattants, a proposé une plaque à la mémoire de Jean Moulin.  
Après discussion, le Conseil municipal donne son accord.